

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 29 juin 2023 à 18 heures -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, Adjoints

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, DESERT Claire, OMER Matthieu, CHAUFFOUR Aurélie, POULET Gérard, DUJARDIN Isabelle, POURCHAUX Déborah, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absent excusé : Mme GOUJON Sophie (pouvoir à M. LEBOIS), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme JOUOT Cassandre (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme POURCHAUX), Mme MASCRE Françoise (pouvoir à M. DISTANTE), M. CABIN Philippe, M. LEPREUX Alain

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

M. OUVRY accueille M. BOURSIER, Directeur du C.N.P.E. de Paluel, qui a fait une présentation de la centrale ainsi que des objectifs des futurs arrêts de tranche.

M. OUVRY, avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, donne la parole à M. Hervé PLESSIS, au nom du collectif pour la piscine qui remet une pétition et expose les arguments du collectif en faveur de sa réouverture.

M. OUVRY et les membres du conseil municipal ont écouté M. PLESSIS. M. OUVRY propose au collectif de rencontrer tous les maires et délégués de la CCCA qui ont accepté la fermeture de la piscine et de leur tenir le même discours.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, M. OUVRY propose de respecter une minute de silence à la mémoire de Mme Pasquine GABEL, Adjointe au maire sous le mandat de Mme CHAUVEL, ainsi qu'à la mémoire de M. Christophe RIEUNEAU, Président des Archers Valeriquais.

Communication des décisions prises par le Maire

M. le Maire fait part de 7 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

M. DISTANTE suggère qu'une photo du don soit annexée lorsque que la commune accepte un tableau.

Compte-rendu des délibérations du conseil municipal – Séance du 04 mai 2023

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du conseil municipal – Séance du 04 mai 2023

M. DISTANTE apporte une correction, page 3, il s'agit du 12^{ème} Régiment de chasseur (et non 10^{ème}).

Mme DUJARDIN précise, page 2, que c'est elle qui est intervenue dans la phrase « M ... s'étonne du maintien des 4 écoles dans le plan de financement ».

Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu de la commission « Education » - Séance du 22 mai 2023 – Rapporteur Mme CORCEL

Concernant le regroupement des écoles maternelles, Mme DUJARDIN demande ce qui est proposé pour les familles qui n'ont pas de voitures.

Mme CORCEL précise qu'elle a interrogé la CCCA qui a la compétence, mais qui ne peut rien mettre en place car il s'agit d'un transport intra-communal.

Elle explique que cela va demander un changement d'habitude pour les familles et que l'application du tarif de cantine à 1 € va aider certaines familles en n'effectuant pas un aller-retour sur le temps du midi.

M. OUVRY annonce que les familles peuvent, si elles le souhaitent déposer leurs enfants au centre de loisirs, les déplacements vers les écoles sont assurés par la CCCA.

M. OUVRY ajoute que les familles les plus défavorisées pourront se rapprocher du CCAS.

Mme POURCHAUX demande si la commune a un retour de l'inspection santé-sécurité qui a eu lieu le 23 mai dernier dans les écoles.

Mme CORCEL répond qu'un document a été reçu en début de semaine, qu'elle n'a ni lu, ni étudié pour l'instant.

Mme POURCHAUX évoque la question d'accessibilité et les fissures à l'école Le Grand Pavois.

Mme CORCEL répond que les travaux concernant l'accessibilité seront réalisés cet été.

M. AUGER précise, concernant la fissure, qu'il n'y a pas de risque, il s'agit de joints de dilatation qui ont joué leur rôle, et qu'aucune fissure nouvelle n'est apparue. Une analyse a été demandée auprès d'un ingénieur de structure qui n'a décelé aucun risque avéré sur la structure de l'établissement.

Mme DUJARDIN demande la date du passage de la prochaine commission de sécurité dans l'école.

M. CALTERO explique qu'elle est passée il y a 6 mois, et qu'elle a émis un avis favorable sur l'établissement.

Mme POURCHAUX souligne que 2 enfants sont en situation de handicap et bénéficient d'un W.C. adapté, mais celui-ci n'a pas d'éclairage.

Mme CORCEL répond que le nécessaire va être fait.

Concernant la « cantine à 1 € », Mme DUJARDIN souligne que son groupe avait évoqué ce dispositif lors qu'une commission finances. Elle se réjouit de sa mise en place et pose la question de sa pérennité au-delà des 3 ans prévus par le dispositif.

Mme CORCEL souligne que ce dispositif est applicable à toutes les familles, même celles résidant dans les communes extérieures.

Regroupement des écoles élémentaires – Année scolaire 2024/2025

Adopté à l'unanimité.

Adhésion de la commune au dispositif de l'Etat « Cantine à 1 euro »

Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu de la commission conjointe « Patrimoine » & « Culture » - Séance du 23 mai 2023 – Rapporteur Mme CORCEL

Mme DUJARDIN est ravie du travail de la commission et souhaite que tous les projets se concrétisent.

Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.

Compte-rendu de la commission « Tourisme – Commerce » - Séance du 1^{er} juin 2023 – Rapporteur Mme TORRES

Mme DUJARDIN souligne qu'elle est favorable à la dynamisation du front de mer et à la création de nouvelles recettes pour la commune, et soulève les questions suivantes :

- Nécessité de trouver un lieu adéquat et bien placé pour les associations culturelles qui exposent régulièrement au jardin des mers. Il ne faut pas qu'elles soient lésées, car elles contribuent également au dynamisme du front de mer.

M. OUVRY évoque les locaux de l'office du tourisme pour les petites expositions.

M. GORGIBUS annonce que les locaux du CNV sont en attente d'un avis favorable de la commission de sécurité du SDIS et que la CCCA devra être consultée pour sa mise à disposition.

- Une visite de conformité a-t-elle eu lieu suite au changement de destination des locaux pour de la restauration ?

M. CALTERO explique que ces visites ne sont pas de la compétence de la mairie.

- Remarque sur un bail 3/6/9 sans période d'essai, sur le mobilier intérieur ainsi que la terrasse.

M. AUGER répond que le locataire a investi dans des travaux d'amélioration des locaux, dont l'amortissement sera réalisé sur 3 ans, et a lui-même choisi ce type de bail plutôt qu'un bail saisonnier.

Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.

« Petites Villes de Demain » : Information en vue de la convention d'ORT

Le conseil municipal donne acte de l'information faite sur l'avancement du projet « Petites Villes de Demain ».

Position de la ville de Saint Valery en Caux face au nouveau mode de gouvernance du Port – Création d'un Syndicat Mixte des Ports de Seine-Maritime

M. DISTANTE demande quelle collectivité prendra en charge les coûts de dragage du port.
M. OUVRY répond qu'ils seront mutualisés avec les autres ports et supportés par la CCCA.

Régularisation des droits de chasse sur la commune – Remise à plat des anciens droits de chasse et régulation des campagnes de chasse non autorisées

Mme FINTRINI exprime son désaccord quant au terme « forme orale », et explique qu'il serait souhaitable que tout soit écrit.

M. OUVRY approuve et propose que le texte soit réécrit en ce sens.

Mme DUJARDIN fait part de son désaccord avec le terme « nuisible » qu'elle trouve choquant et explique « que son groupe ne peut pas voter cette délibération en l'état car le paragraphe « l'exploitation de la chasse à titre onéreux... » est totalement incompréhensible.

M. OUVRY propose, afin d'avancer sur cette question, de voter le texte sans ce paragraphe qui sera réécrit et reposer lors d'un prochain conseil.

Adopté à l'unanimité

Compte Administratif - Budget Principal 2022

Mme DUJARDIN intervient dans le cadre des mesures sur l'inflation, sur une prime « pouvoir d'achat dégressive » accordée aux agents hospitaliers et de l'Etat et demande si les agents territoriaux sont également concernés.

M. OUVRY répond qu'à ce jour il n'a pas eu d'information sur ce point.

Adopté à l'unanimité

Compte Administratif – Budget annexe Rayon Vert 2022

Adopté à l'unanimité

Compte de gestion 2022 du Receveur Municipal – Budget principal et budget annexe Rayon Vert

Adopté à l'unanimité

Bilan sur la gestion des biens et des opérations immobilières – Exercice 2022 – Budget principal et budget annexe Rayon Vert

Adopté à l'unanimité

Budget annexe Rayon Vert – Décision Modificative n° 01

Adopté à l'unanimité

Présentation des réponses apportées au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

M. OUVRY donne la parole à M. le Directeur des Services pour une présentation des mesures prises suite aux préconisations du rapport.

M. DISTANTE note, sur le point « outil de suivi financier », qu'il conviendrait de changer le terme « élus » par « adjoints » et souhaite que soit également précisé « logiciel » devant « Berger Levrault » dans le paragraphe sur les charges de gestion.

M. OUVRY fait passer aux élus le rapport rédigé par le Casino concernant la DSP et rappelle que celui-ci est disponible en mairie pour consultation.

Mme DUJARDIN rappelle que la dernière réunion sur la DSP a été organisée à 11 h du matin. Mme JOUOT n'a pas pu se rendre disponible. Elle souligne que ces horaires ne sont pas compatibles pour les élus qui travaillent et qu'il serait souhaitable de modifier cette organisation.

Adopté à l'unanimité

Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Mme DUJARDIN donne lecture du « Considérant » relatif au droit à la santé et s'étonne de sa formulation.

Elle déclare : « *qu'il est impossible pour notre groupe de voter favorablement cette modification. C'est une question de principe. En effet, si la CCCA a en charge de nombreux services importants et utiles pour l'ensemble de population du territoire, nous le reconnaissons bien évidemment, il n'y a eu ni transparence, ni temps pour le débat concret et préalable à l'occasion de la prise de la compétence santé. Nous avons lu les documents du procès-verbal de l'époque, plusieurs élus communautaires n'ont pas voté pour la prise de cette compétence prise à la « va vite » et ont dénoncé cela. Pour ces raisons, nous allons donc nous abstenir.* »

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés – Abstentions : Mme DUJARDIN, Mme POURCHAUX, Mme CHICOT, Mme JOUOT.

Participation financière la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre aux frais d'accueil des réfugiés Ukrainiens

Adopté à l'unanimité

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Validation du parcours de mémoire à Saint Valery en Caux

Adopté à l'unanimité

Désignation des référents déontologues des élus

Adopté à l'unanimité

Tableau des effectifs

Mme FINTRINI demande des informations sur l'organisation du travail au sein des services techniques, floriculture et espaces verts.

M. OUVRY explique que le fonctionnement sera revu pour plus de transversalité, notamment lors du montage du chapiteau lors des manifestations ou pour mener des actions renforcées sur une thématique.

Mme DUJARDIN évoque le remplacement de l'ancien responsable des services techniques.

M. OUVRY répond qu'il se fera en interne, ainsi que le remplacement du responsable espaces verts qui est désormais à mi-temps pour convenance personnelle. Les candidats seront reçus la semaine prochaine.

M. POLINSKI demande si la Directrice des Services Techniques assistera aux entretiens.

M. le Directeur des Services répond affirmativement.

Adopté à l'unanimité

Règlement relatif à la formation

Mme DUJARDIN, au nom du groupe Saint Valery au Cœur, approuve ce document à destination du personnel et ajoute qu'il convient de s'assurer que les formations demandées soient bien en adéquation avec les besoins, les projets et les nécessités de service.

M. LEBOIS pose la question des formations obligatoires.

M. CALTERO répond que certaines accréditations nécessitent des formations obligatoires régulières.

M. LEBOIS évoque la formation ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) contre les attaques informatiques.

M. OUVRY répond que ce genre de formation n'est pas obligatoire.

M. POLINSKI souligne que les services de Gendarmerie proposent cette formation.

Adopté à l'unanimité

Emploi non permanent – Autorisation de renouveler le contrat pour mener à bien le projet « Petites Villes de Demain »

M. DISTANTE demande si la commune de Cany-Barville et la CCCA donnent leur accord pour ce renouvellement.

M. OUVRY répond par l'affirmative et précise que l'aide de l'Etat est prévue sur 6 ans.

M. POLINSKI demande si le contrat est reconduit à l'identique ou si il est modifié.

M. OUVRY répond que ce contrat a été revalorisé car il n'a pas bénéficié des augmentations accordées aux fonctionnaires.

Adopté à l'unanimité

Création d'un emploi non permanent suite à accroissement saisonnier d'activité – Article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique

Mme CORUBLE demande si les toilettes du front de mer sont ouvertes.

M. CALTERO répond qu'elles seront ouvertes le 1^{er} week-end de juillet, sans surveillance, et que l'entretien sera assuré 3 fois par jour.

Mme DUJARDIN déclare ne pas comprendre la suppression du poste saisonnier de gardiennage des sanitaires du front de mer car St Valery en Caux est une station balnéaire et ce service est indispensable. Elle ajoute craindre que le nettoyage quotidien ne soit pas suffisant.

M. OUVRY répond qu'il s'agit d'un essai et qu'un bilan serait fait à l'issue de la saison.

M. POLINSKI demande combien de saisonniers sont prévus pour effectuer le nettoyage de la plage.

M. CALTERO répond que 2 personnes sont prévues en juillet et 2 en août. L'une travaillera le matin à partir de 7 h 30 et l'autre l'après-midi.

Adopté à l'unanimité

Etablissement culturel « Théâtre le Rayon Vert, scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire » - Demandes de subventions auprès de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la DRAC Normandie et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Adopté à l'unanimité

Autorisation des contrats et conventions à intervenir dans le cadre de la programmation Septembre 2023 à Juin 2024 du théâtre le Rayon Vert, scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Adopté à l'unanimité

Demande d'appellation scène conventionnée d'intérêt national pour le théâtre le Rayon Vert

Mme DUJARDIN s'étonne de la présentation de la délibération aujourd'hui alors que la date de la convention pluriannuelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Mme CORCEL répond qu'en raison de la crise sanitaire et du changement de direction à la tête du théâtre, il y a une année de battement.

Adopté à l'unanimité

Questions & Informations diverses

♦ M. OUVRY fait part des informations suivantes :

- L'ensemble du conseil municipal a reçu une invitation pour l'inauguration du festival du lin le 06 juillet à 19 h sur le front de mer de St Valery en Caux.
- Les travaux sur le quai de la batellerie commenceront le lundi 03 juillet prochain, pour une réouverture prévue le 15 juillet.
- Les travaux d'installation des jeux sur le front de mer débuteront début de semaine prochaine.
- Les négociations avec la dernière entreprise, concernant les pénalités sur le marché de la Maison de Santé, ont abouti, un accord sera proposé au prochain conseil municipal.
- Un compromis et un protocole ont été négociés avec le bureau CICLOP, moyennant une indemnité de 975 €.
- Les travaux de la gendarmerie débuteront courant juillet dès réception du financement. Les services du contrôle de légalité ont refusé l'offre de concours de la commune de Paluel qu'ils estimaient illégale.
- Une opération de propreté va être réalisée sur le territoire communal par l'ensemble des services techniques et espaces verts.
- Pour apaiser des tensions dans le service, et avec son accord, le responsable de la cuisine centrale est transféré aux services techniques.
- L'A.G. des Plongeurs Valeriquais a eu lieu, pendant laquelle des critiques ont été faites par le Président sur la fermeture de la piscine et le montant de la subvention attribuée, par la commune, à l'Association.

M. GORGIBUS précise que seul le Président a tenu des propos injurieux envers les élus, auxquels il n'associe pas les autres membres de l'Association.

- La commune a été destinataire d'un courrier de la CCCA l'informant de la mise en place d'un transport, par le biais du car jaune des transports scolaires, à destination de la piscine et du lac de Caniel.
Ce service concernera les jeunes de 7 à 17 ans, l'inscription sera nécessaire.
- Un courrier de M. LASSERON a été posé sur table, devant chaque conseiller, donnant des informations sur son association.

◆ M. DISTANTE revient sur l'intervention de M. PLESSIS au sujet de la piscine et demande s'il est possible de demander un audit contradictoire à la CCCA afin de vérifier s'il n'est réellement pas possible de rouvrir la piscine.

M. GORGIBUS annonce que l'ARS a déjà annoncé qu'elle n'accepterait pas de fonctionnement en mode dégradé.

M. DISTANTE propose de confronter les éléments du collectif avec ceux de la CCCA afin d'avoir les informations pour décider et clore le dossier. Il est nécessaire que les élus comprennent ce qui est en jeu, et que les 2 versions soient confrontées.

Mme DUJARDIN approuve la proposition de M. DISTANTE et estime qu'il faut répondre aux questionnements des Valeriquais.

◆ M. DISTANTE désire savoir si un bilan des économies a été réalisé suite à la coupure des lampadaires, dans certaines rues, la nuit.

M. OUVRY répond que ce dossier est suivi par M. CABIN, absent ce soir. Un point sera fait lors d'un prochain conseil municipal.

◆ M. DISTANTE souhaite des informations sur l'étude, décidée en commission, visant à diminuer les espaces verts de la commune afin de réduire la charge de travail du service espaces verts.

M. le Directeur des Services répond que le travail est en cours et qu'il sera présenté prochainement.

◆ M. DISTANTE demande quand aura lieu la réunion sur le devenir de la Résidence d'Autonomie.

Mme LE PAIH explique qu'il faut attendre le résultat de l'audit qui est en cours.

M. OUVRY répond qu'elle aura lieu à l'automne avec la Directrice et les bailleurs pour envisager l'avenir.

M. DISTANTE demande si l'audit est subventionné.

M. le Directeur des Services répond qu'aucune subvention n'est attribuée pour cette étude.

◆ Déclaration de Mme DUJARDIN :

En préambule et pour la clarté des débats ainsi que la transparence, nous tenons à exprimer qu'il n'y a aucun parallèle avec la venue de la délégation du « collectif Piscine » ce soir au conseil. Nous avons toutes les quatre préparé la déclaration ensemble avant le départ en congés de Sophie CHICOT et Cassandra JOUOT (de qui nous avons les pouvoirs). N'y voyez aucune théorie du complot, ce n'est pas notre éthique. Ce soir en tout cas il a été possible d'inviter quelques citoyens à s'exprimer ici et c'est un pas en avant.

A St Valery, comment fait-on concrètement pour donner son avis ? Tout simplement pour informer, débattre si on interdit les marchés pour la distribution de tracts !

L'espace public doit rester libre pour la liberté d'expression. Nous sommes en France (bien que les choses ne soient pas toujours simples non plus !) mais ni en Corée du Nord, en Chine ou en Russie ! La liste n'est malheureusement pas exhaustive sur la planète.

Nous avons été choquées par le fait que la Police Municipale ait été envoyée pour demander à la personne qui distribuait des tracts le vendredi 26 mai sur le marché, au nom du collectif Piscine, de quitter les lieux. Il le faisait pourtant dans le calme, nous tenons à le préciser. C'est impensable et cela ne s'est jamais fait par le passé ! C'est une question de principe pour nous.

Que l'on soit d'accord ou non avec les propos et arguments tenus dans ce tract, la liberté d'expression doit être préservée. Nous serons vigilantes à ce que cela ne se renouvelle pas et pas uniquement pour ce collectif. Quand on commence à vouloir museler les uns ou les autres, cela peut s'appliquer de façon générale à des militants politiques ou syndicaux et cela est inacceptable et anti-démocratique pour nous. Surtout lorsque l'on constate la publicité à tout-va faite à certaines personnalités politiques proches de la majorité dans le journal municipal et nous nous n'avons droit qu'à 1 200 signes...

Parallèlement, nous avons signalé à de nombreuses reprises que le forum mis à disposition sur Néocity ne comprenait jamais de réponse. A part tout récemment où une réponse d'attente a été postée sur un sujet mis en débat par une dame. Depuis le temps où notre groupe réclamait des réponses, l'initiative d'en faire une, même partielle, est une petite avancée.

Or, la question posée concernait la future destination des locaux de l'actuelle piscine, fermée aujourd'hui. Ce qui était assez surprenant néanmoins, était de constater que les propositions de cette dame correspondaient aux réflexions émises en commissions municipales !

Un peu étrange tout de même ...

La réponse d'attente quant à elle précisait que les élu-es communautaires et Valeriquais travaillaient à des projets. Par ailleurs, cette réponse incitait également les Valeriquais à se rendre à l'espace « PVD » installé à la médiathèque afin d'inscrire leurs propositions diverses. Ceci est par contre une bonne chose car la citoyenneté doit pouvoir s'exprimer concrètement et c'est justement un moyen de le faire. Dommage malgré tout que les jours et horaires choisis (les mercredis après-midi) pour rencontrer la personne en charge de ce dossier important, ne soit pas adaptés aux personnes qui travaillent.

De façon générale, nous constatons que, trop souvent, il y a inadéquation entre les réalités vécues par les citoyens, leurs besoins d'échanges concrets avec leurs élu-es et la distance qui trop souvent de mise. Et, en matière de communication ratée, la CCCA (en dépit de nombreuses actions et services rendus qui sont essentiels aux populations, nous le soulignons bien sûr) fait de nombreuses boulettes ! Exemple : la publication sur facebook, vite retirée devant les réactions épidermiques et justifiées d'habitants en colère concernant la pub pour les autorisations de piscines privées atteste bien de ce que nous disons. Mais dans quel monde vivent certains élu-es ?

Privilégier des temps et des lieux pour débattre, telles que les réunions publiques, reste pour nous le moyen le plus efficace pour construire ensemble et mieux se comprendre. La concertation doit être la plus large possible.

Enfin la lecture du journal municipal est parfois vraiment surprenante : pourquoi toujours évincer le fait que les communes soient asphyxiées budgétairement par la politique nationale ? Ça ne date certes pas d'hier mais s'intensifie de façon assez perverse : en reprenant d'une main ce que l'on nous donne de l'autre ! C'est pourtant un débat et des inquiétudes qui s'expriment partout en France. Nous en avons souvent parlé pourtant !

A cet égard, le Sénateur Philippe BAS, du groupe les Républicains (un groupe qui n'est pourtant pas de gauche !) s'est exprimé. L'écoute est intéressante. Ce dernier intervient sur les communes, notamment rurales, leurs nombreuses difficultés et l'abandon par l'Etat. Plus de 1000 maires ont démissionné depuis le début du mandat. Il faut le savoir !

Pourquoi alors l'article qui traite des finances ne parle-t-il que de l'augmentation des fluides, de l'inflation (c'est un fait bien évidemment que nous dénonçons continuellement) pour expliquer le choix de la majorité d'augmenter les impôts fonciers ?

Il n'y a aucune malice de notre part dans ce que nous expliquons, aucun esprit de posture mais simplement des convictions : à toujours marcher sur des œufs et plaider l'importance des bonnes relations, la chute pourrait être rude ! Le « quoi qu'il en coûte » est arrivé à son terme et la CCCA aussi resserrera les boulons financiers vers les 63 communes de la Côte d'Albâtre.

M. OUVRY précise, concernant la distribution de tracts, que la personne a été maladroite. Elle s'est postée devant le stand « santé/sport » sur le parvis, qui faisait suite à une conférence la veille au casino, au lieu de tracter sur l'ensemble du marché. Cela a été pris pour de la provocation et mal ressenti.

Mme TORRES s'est sentie piégée lors de la conférence et ajoute que cette attitude était déplacée vis-à-vis des médecins qui sont venus bénévolement sur la commune.

♦ M. DISTANTE invite l'ensemble des élus au vernissage de l'exposition de l'association le Vieux Saint Valery en Caux, le samedi 12 août prochain à 17 heures à la Maison Henri IV.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30

Le Maire,

Jean-François OUVRY